



« Mot de vos représentants »

Chers Dialysés,

Je profite de cet édito pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et je vous invite à parcourir ce nouveau numéro de l'écho de l'ECHO qui clôture l'année 2019.

Je vous souhaite donc tous mes meilleurs vœux pour l'année 2020, qui est un rendez-vous important pour nous dialysés. En effet, nous serons invités au cours du 1er trimestre à élire les six nouveaux représentants pour 5 ans.

Les représentants des dialysés sont vos relais d'expressions. Vous pouvez également utiliser les enveloppes «T» à votre disposition dans les structures ou nous contacter directement par téléphone ou par mail.

Bonne lecture,

Roland MASSÉ,

Mardi - Jeudi - Samedi
Après-midi
CA LAVAL
roland.masse@sfr.fr

Permanence le 1er Mercredi
du mois de 9h00 à 14h00
Hôpital de Laval
La Maison des Usagers
(Hall d'entrée du CH)
Tél. 02 43 70 75 38



Joyeuses Fêtes



Édito du Directeur

Chers patients,

L'année 2019 se termine déjà. Comme chaque année, notre action pour améliorer toujours davantage la qualité des prises en charge a été la préoccupation unique des professionnels de l'ECHO.

A la lecture de ce numéro, vous pourrez mesurer au travers quelques exemples d'actions de nos instances, le dynamisme de l'Etablissement dans notre quête d'amélioration de nos pratiques.

L'année 2020 revêt un caractère particulier puisque l'ECHO fêtera son 50^{ème} anniversaire. Nous allons profiter de cette occasion pour mener au sein de chaque unité de soins puis plus largement au niveau Institutionnel des actions destinées à marquer l'évènement auxquelles les patients seront associés de très près.

Nous porterons à votre connaissance les actions que nous allons mener pour célébrer les 50 ans de l'ECHO.

Je profite de cet édito pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Vincent LANDI,
Directeur



Enquête de satisfaction 2019



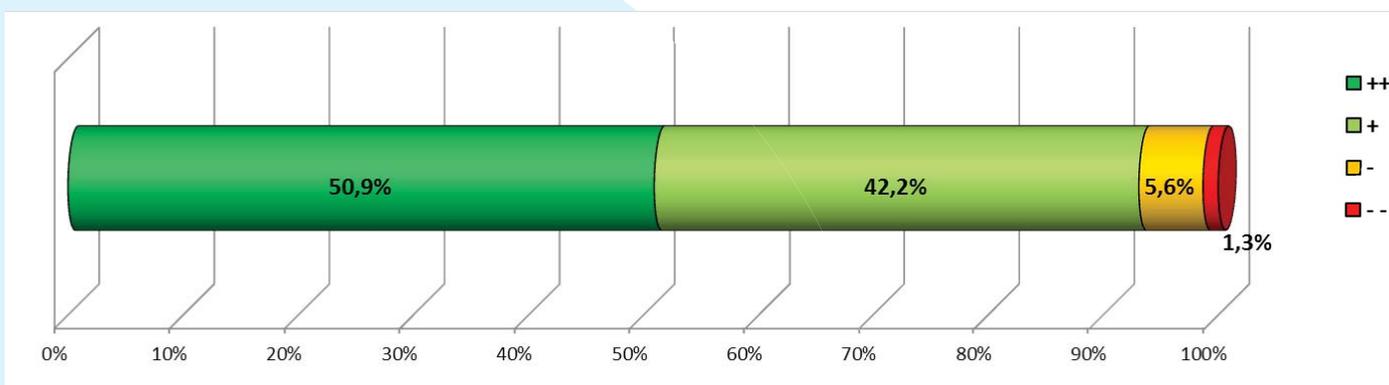
Du 03 Juin au 28 juin dernier, les patients permanents dialysés en structure de soins, ont eu la possibilité d'exprimer leur satisfaction quant à leur prise en charge par l'ECHO, à l'occasion de l'enquête annuelle des patients.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de cette enquête, présentés de manière globale :

• Le taux de participation : 57,2% de participation globale

Il s'agit d'un bon taux de participation pour ce type d'enquête. Un grand merci à l'ensemble des patients qui ont accepté de participer.

• La satisfaction exprimée sur l'ensemble du questionnaire (hors questions n'interrogeant pas sur le degré de satisfaction) :



La satisfaction globale exprimée est largement positive. Ce résultat nous incite à poursuivre nos actions pour la qualité et la sécurité de vos soins.

Comment connaître le détail des résultats de l'enquête ?

Des rapports de l'enquête sont en cours d'édition. Ils seront mis à disposition dans les structures de dialyse pour vous permettre de consulter les résultats question par question. Ce rapport sera par ailleurs rendu disponible sur le site Internet de l'ECHO.

Les perspectives pour l'enquête 2020...

En 2020, l'ECHO compte solliciter de nouveau les patients dialysés afin de connaître leur niveau de satisfaction quant à leur prise en charge.

▪ Rosa-Maria DELAGE, Directrice des Soins Infirmiers

Solutions des jeux - N° précédent

Grille FACILE

7	5	8	6	2	4	1	3	9
3	9	2	5	1	8	4	7	6
6	4	1	3	7	9	2	8	5
2	6	9	7	4	3	8	5	1
8	3	5	2	6	1	9	4	7
1	7	4	8	9	5	3	6	2
9	1	3	4	5	7	6	2	8
5	8	6	9	3	2	7	1	4
4	2	7	1	8	6	5	9	3

Grille MOYEN

6	1	5	8	4	7	3	2	9
9	8	3	6	2	1	7	4	5
2	4	7	5	9	3	6	1	8
5	2	6	7	3	4	8	9	1
8	7	9	1	6	5	4	3	2
4	3	1	2	8	9	5	6	7
1	9	8	4	5	6	2	7	3
7	5	4	3	1	2	9	8	6
3	6	2	9	7	8	1	5	4

La tourmente qui a animé la communauté néphrologique française a trouvé un nouveau rebondissement lors de la dernière réunion de la Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation (SFNDT) qui s'est tenue en octobre dernier.

En effet, outre les récentes communications rassurantes de l'ANSM⁽¹⁾, les organisateurs du congrès ont manifestement voulu mettre un point d'arrêt à toute polémique en acceptant 4 communications orales sur le sujet.

Les travaux présentés par les Dr Dolley-Hitze (AUB Saint Malo), Chazot (Néphrocare Lyon) et Séret (ECHO Le Mans) convergeait dans leur conclusion sur l'innocuité du Citrate.

Le Dr Pablo Urena (AURA, Paris) présentait quant à lui les résultats d'une analyse de mortalité à partir de la cohorte internationale DOPPS⁽²⁾, amenant à la même conclusion. Dans une présentation destinée à faire la synthèse et tirer les enseignements de cette polémique, le Pr Philippe Brunet (Chef du service de Néphrologie du CHU de Marseille) a salué la réactivité des associations (ECHO et AUB) qui ont très rapidement mené des études à partir de leurs bases de données, ce qui a permis de rassurer la communauté néphrologique et les patients.

▪ **Docteur Guillaume SERET**,
Médecin néphrologue
Centre ECHO – Le Mans Pôle Santé Sud
et membre de l'étude au sein de l'ECHO

(1) ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

(2) DOPPS : Dialysis Outcomes and Practice Patterns Study



Pour aller plus loin :

Les études DOPPS (Dialysis Outcomes and Practice Patterns Study) sont des études observationnelles lancées à la fin des années 90. Les modalités pratiques de la prise en charge des néphropathies et de l'insuffisance rénale terminale se caractérisent par des différences parfois notables d'un continent ou d'un pays à l'autre.

Ces différences peuvent être liées à des facteurs épidémiologiques.

Pour évaluer l'impact des pratiques d'hémodialyse sur les résultats et sur la qualité des soins aux patients, plusieurs projets ont été développés pour recueillir des informations prospectives et élaborer des recommandations de bonne pratique, conformes aux exigences de la « médecine fondée sur les preuves » ou evidence-based medicine (EBM).

Vous souhaitez vous exprimer ?

Vous pouvez la contacter en écrivant à :

ECHO
Direction - Commission des Usagers
BP 10214
44202 NANTES cedex 2

ou en utilisant les enveloppes préaffranchies disponibles dans les différents accueils ou à la fin de votre livret d'accueil.

Vous pouvez également utiliser la boîte aux lettres accessible à partir du site internet de l'ECHO.

Rendez-vous sur : www.echo-dialyse.fr





COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)



La Complémentaire Santé Solidaire (CSS) permet aux personnes à faibles revenus de bénéficier d'une prise en charge financière de la part complémentaire des dépenses de santé (= partie mutuelle). Selon les ressources, il y a 2 cas de figure :

- la prise en charge est totale,
- la prise en charge est partielle (une participation financière est demandée)

Conditions de Ressources

Nombres de personnes par foyer	Plafond annuel CSS sans participation financière	Plafond annuel CSS avec participation financière
1 personne	8 951 €	12 084 €
2 personnes	13 426 €	18 126 €
3 personnes	16 112 €	21 751 €
4 personnes	18 797 €	25 376 €
Au-delà de 4 personnes	+ 3 580,38 €/ Pers. en +	+ 4 833,52 €/ Pers. en +

La déclaration des ressources porte sur les 12 mois précédant la demande. Ce sont les ressources nettes, perçues par toutes les personnes du foyer (certaines ressources sont exclues).



Dans le calcul, un « forfait logement » mensuel peut être ajouté aux ressources en fonction de votre situation.

Montant de la participation financière

Age au 1er janvier de l'année d'attribution de la CSS	Montant mensuel de la participation financière
Assuré âgé de 29 ans et moins	8 €
Assuré âgé de 30 à 49 ans	14 €
Assuré âgé de 50 à 59 ans	21 €
Assuré âgé de 60 à 69 ans	25 €
Assuré âgé de 70 ans et plus	30 €

Comment faire une demande de CSS ?

Le formulaire « demande de complémentaire santé solidaire » est disponible auprès de la caisse d'assurance maladie ou sur le site internet ameli.fr (un seul formulaire de demande par foyer). Il doit être complété et envoyé avec les justificatifs demandés. La demande est traitée dans les 2 mois et une attestation est envoyée. L'accord est valable 1 an. Le renouvellement est à faire 2 mois avant la fin de droit.

Choix de la CSS

Le choix se fait en fonction de votre situation au moment de la demande.



- 1. Vous n'avez pas de contrat de complémentaire santé en cours**
Vous avez le choix de l'organisme gestionnaire : organisme complémentaire ou votre caisse d'assurance maladie.
- 2. Vous avez déjà un contrat de Complémentaire santé solidaire**
Vous avez choix de l'organisme gestionnaire : organisme complémentaire ou votre caisse d'assurance maladie.

3. Vous avez déjà une Complémentaire santé (classique ou ACS) en cours

Vous devez vérifier que cet organisme est inscrit sur la liste des organismes habilités à gérer la Complémentaire santé solidaire. S'il apparaît dans la liste vous devez obligatoirement choisir cet organisme pour la gestion de votre Complémentaire santé solidaire pour la première année d'attribution du droit. S'il n'apparaît pas dans la liste Vous pouvez confier la gestion de la Complémentaire santé solidaire à un autre organisme complémentaire ou à votre caisse d'assurance maladie.



En cas de CSS avec participation financière, cette participation mensuelle sera donc à régler auprès de l'organisme choisi.

Attention, en l'absence de paiement de plusieurs mensualités, le contrat peut être suspendu.

A compter du 1er novembre 2019, les contrats d'aide à la complémentaire santé (ACS) encore en cours produisent leurs effets jusqu'à leur terme (donc au plus tard le 31 octobre 2020). Il est possible de basculer vers la CSS avant la fin du contrat (procédure spécifique).

Avantages de la CSS

- Prise en charge à 100 % du ticket modérateur,
- Tiers payant intégral (pas d'avance de frais) auprès des professionnels de santé et des établissements de soins,
- Pas de dépassement d'honoraires quel que soit le professionnel de santé et son secteur,
- Exonération des franchises et des participations forfaitaires,
- Forfait journalier hospitalier pris en charge sans limitation de durée,
- Lunettes, prothèses dentaires et auditives prises en charge dans la limite des actes et tarifs prévue pour la CSS.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le service social qui peut vous aider dans vos démarches.

Contact

Permanence téléphonique

tous les jours :

de 9h00 à 17h30

☎ 02.40.32.85.08

LES ESSENTIELS

Conservez vos informations de santé dans votre
DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



Gardez toutes vos informations de santé en ligne



Facilitez votre prise en charge en cas d'urgence



Partagez-les avec les professionnels de santé de votre choix



Bénéficiez d'un service confidentiel et hautement sécurisé

Votre DMP mode d'emploi :



Comment créer votre DMP ?

- en ligne sur le site dmp.fr
- en pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'un logiciel adapté
- en CPAM, auprès d'un conseiller



Quelles informations contient votre DMP ?

- votre historique de soins des 24 derniers mois
- vos pathologies et allergies éventuelles
- vos résultats d'examens (radios, analyses, etc.)
- et bien d'autres informations



Qui peut accéder et alimenter votre DMP ?

À part vous, seuls les professionnels de santé de votre choix (médecin traitant, infirmier...) peuvent le consulter.

Election des Représentants des dialysés

L'ECHO fait entendre la voix de ses patients en assemblée générale et à l'occasion de ses conseils d'administration.

En effet, les statuts juridiques de l'Association intègrent l'élection de représentants des dialysés de l'ECHO. Ainsi, le représentant des dialysés détient un rôle important au sein de l'institution, car il délibère sur les sujets évoqués en Assemblée Générale.

Le mandat des six représentants actuels arrive à échéance en 2020.

Un appel à candidature sera donc lancé prochainement pour élire (ou réélire) six nouveaux représentants parmi les personnes dialysées ou transplantées suivies par l'association ECHO et désignés prioritairement dans chacun des principaux départements où l'ECHO exerce son activité.

La durée du mandat de ces personnes rééligibles est de cinq ans.

En détails :

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an pour évoquer et délibérer sur :

- les orientations générales de l'association,
- le bilan d'activité et l'orientation de celle-ci,
- les rapports d'activité du Conseil d'Administration,
- l'approbation des comptes,
- le renouvellement des membres du Conseil d'Administration et leur nombre
- la radiation d'un membre,
- les décisions susceptibles d'affecter la poursuite de l'objet statutaire ou de l'exercice des activités de l'association,
- l'acceptation des dons et legs, sous réserve de l'autorisation administrative nécessaire,
- tous les points inscrits à l'ordre du jour par le Président du Conseil d'administration, ou demandés par l'un de ses membres.

Le Conseil d'Administration de l'ECHO se réunit 3 à 4 fois par an. C'est l'instance délibérante de l'association qui veille au respect de l'objet de l'institution en approuvant ou débattant des actions à mener par celle-ci. Deux représentants des dialysés faisant partie des 6 représentants à l'Assemblée Générale y sont élus.

▪ Hélène CADIOU, Assistante de Direction



A suivre...

Rendez-vous début 2020, pour présenter votre candidature.

Nous comptons sur votre candidature !

Conditions d'utilisation de vos données de santé

Données de santé à caractère personnel et modalités d'exercice de vos droits d'opposition

Dans le cadre de votre prise en charge, vos données de santé à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Les renseignements administratifs et médicaux que vous communiquez à l'occasion d'une consultation ou qui sont collectés lors de votre prise en charge sont traités informatiquement.

L'objectif de ce traitement informatique est d'améliorer votre suivi médical, la qualité de vos soins, faire progresser la recherche et réaliser les travaux statistiques dans le strict respect du secret professionnel.

Il vous est possible d'obtenir communication des informations vous concernant conformément aux dispositions du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) et de la loi « informatique et libertés ». Vous disposez d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition au recueil et au traitement des

données nominatives qui vous concernent.

- Il convient de rappeler que toute personne justifiant de son identité peut exercer ses droits par courrier auprès du Directeur de l'ECHO.

Hébergement des données de santé à l'ECHO

Afin de garantir la conservation, l'archivage et la sécurité des données de santé à caractère personnel, l'ECHO transfère les informations de votre dossier médical à l'extérieur de l'établissement vers un serveur situé au CHU de Nantes.

Seuls les établissements et les professionnels de santé participant à votre prise en charge peuvent

accéder à ces données, ainsi que le médecin du département de l'information médicale du centre Hébergeur.

Votre médecin se tient à votre disposition pour vous communiquer toute information complémentaire que vous jugerez utile.

OBJECTIFS :

Cet hébergement consiste, notamment, à :

- assurer votre prise en charge médicale,
- assurer le respect des exigences de confidentialité, de sécurité et de pérennité de ces données,
- faciliter la gestion de votre dossier et assurer la facturation des séances, des actes, des consultations et la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale.

A CONSULTER dans votre structure de soins:

Une note d'information patient « **INFORMATION DU PATIENT SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES DE SANTE A CARACTERE PERSONNEL ET LES MODALITES D'EXERCICE DE LEUR DROIT D'OPPOSITION** » est consultable et affichée dans votre structure de soins.

Celle-ci a fait l'objet d'une diffusion préalable auprès de l'instance chargée de vous représenter « Commission des Usagers » le 27 septembre 2019.

▪ Corinne DENOYERS,
Déléguée à la protection des données

Semaine de lutte contre la douleur

Actions réalisées du 18 au 22 Novembre 2019

Pour son 10ème anniversaire, le CLUD (Comité de LUTte contre la Douleur) a souhaité mettre en avant une pratique psycho-corporelle : **la sophrologie**. De nombreuses actions en lien avec cette thématique ou celles des années précédentes vous ont été proposées par les correspondants douleur, tout au long de la semaine dédiée. Certaines d'entre-elles sont illustrées ci-après :



Vannes

L'équipe du Morbihan a proposé durant cette semaine des séances de toucher/massage, d'initiation à la Sophrologie, ainsi que l'intervention d'un sophrologue.



Les Sables d'Olonne

Les patients ont pu bénéficier de séances de sophrologie (intervenante extérieure), de réflexologie plantaire (stagiaire) et de soins bien être : soins du visage, massages des mains et des pieds (réalisés par Margot, aide-soignante ECHO également esthéticienne).

Le Mans PSS

Sur les paroles de Christophe ANDRE « Suivre sa respiration », 75 % des patients ont participé à l'animation « massages des deux mains ». Ce moment privilégié a été ressenti comme un moment de bien-être, de relaxation pouvant aller jusqu'à l'endormissement.



Laval

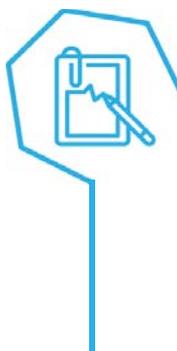
La société L'Effet Papillon, a mis à la disposition de la structure, le matériel BLISS qui s'apparente à des lunettes. Celles-ci permettent aux patients de plonger dans une réalité virtuelle destinée à atténuer ou supprimer la souffrance, en détournant l'attention du cerveau et le mobilisant sur une expérience agréable.



Fontenay le Comte

Dans un décor zen, les patients ont bénéficié de séances de réflexologie plantaire (intervenante extérieure) et d'hypnose (IDE ECHO formée en interne).

▪ Les Membres de CLUD



> Identifiez votre correspondant CLUD dans votre structure grâce à ce badge.



Semaine de la Sécurité des Patients 2019

Comme chaque année, l'ECHO a organisé du 2 au 6 décembre 2019, des manifestations en lien avec la Sécurité des patients. « Les antibiotiques... ? Ce n'est pas automatique... » : Rappelez-vous cet ancien slogan martelé au cours de campagnes d'informations par le Ministère de la Santé. C'était le thème de cette année : « **Les antibiotiques, ils sont précieux : utilisons-les mieux !** ».

La semaine a alterné des séquences à destination des professionnels : 3 à 4 questions sous forme de quiz avec leurs réponses associées, des retours d'expérience sur des événements indésirables afin d'accroître la vigilance des soignants.

Et à destination des patients : diffusion du quiz dans ce journal, d'une vidéo d'information au niveau des écrans d'accueil des unités de dialyse et affichage de documents à visée informative dans les locaux de dialyse.

Nous remercions la Commission des antibiotiques de l'ECHO (CAI) qui s'est fortement mobilisée pour cette semaine. Elle s'est clôturée, Lundi 9 décembre, par une sensibilisation à l'intérêt de la vaccination à destination des professionnels.

▪ Rosa-Maria DELAGE,
Directrice des Soins Infirmiers

Projet de lecture auprès des patients...



Margot Châron propose une lecture d'ouvrages à voix haute aux patients accueillis au Centre d'hémodialyse de Laval.

La lecture à voix haute auprès des personnes dialysées est une action qui s'inscrit dans le cadre du projet « Culture et Santé » co-financé par l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Ainsi, depuis 3 ans, Margot Châron, est intervenue dans plusieurs centres de dialyse. Lectrice et comédienne professionnelle, elle propose aux patients pendant le temps de la dialyse, de la lecture à voix haute accompagnée ou non de musique. La lectrice se déplace dans le centre de dialyse avec les œuvres et propose aux patients une lecture individualisée ou collective.

Le choix d'un titre, d'un univers littéraire, d'un auteur familier restaure le libre arbitre du patient. Aux contraintes imposées par la dialyse et la vie collective en salle commune de dialyse, le livre substitue un espace d'intimité et de liberté individuelle.

La lecture auprès des patients offre l'opportunité d'échanges et conduit à des pistes de réflexions sur la vie, sur le rapport au monde, ...

La lecture permet de créer une parenthèse, une bulle de légèreté.

Merci aux équipes soignantes qui permettent la réussite de cette action.



Antibiotiques en danger : nous sommes tous concernés

Testez vos connaissances sur les antibiotiques en cochant pour chacune de ces affirmations vrai ou faux.

1. Les antibiotiques sont des médicaments qui agissent sur tous les microbes

- VRAI FAUX Je ne sais pas



2. J'ai de la fièvre : j'ai besoin que mon médecin me prescrive des antibiotiques

- VRAI FAUX Je ne sais pas



3. Les antibiotiques c'est pour guérir des maladies causées par des bactéries

- VRAI FAUX Je ne sais pas



4. Une mauvaise utilisation des antibiotiques entraîne la sélection de bactéries résistantes

- VRAI FAUX Je ne sais pas



5. Nous risquons un jour de ne plus avoir d'antibiotiques pour nous soigner

- VRAI FAUX Je ne sais pas



6. Pour savoir si je dois prendre des antibiotiques, mon médecin m'examine et peut me faire des tests directement dans son cabinet

- VRAI FAUX Je ne sais pas



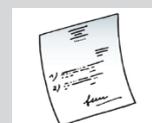
7. Quand j'ai une bronchite, il est normal de tousser pendant 2 à 3 semaines

- VRAI FAUX Je ne sais pas



8. Mon médecin m'a prescrit des antibiotiques : je respecte la dose et la durée du traitement même si je vais mieux

- VRAI FAUX Je ne sais pas



9. Il me reste des antibiotiques, je peux les utiliser si j'ai de nouveau les mêmes symptômes

- VRAI FAUX Je ne sais pas



10. En médecine vétérinaire c'est comme chez l'homme : les antibiotiques ce n'est pas automatique

- VRAI FAUX Je ne sais pas



11. En France, la viande et le lait que nous consommons contiennent des antibiotiques ?

- VRAI FAUX Je ne sais pas



Antibiotiques en danger : nous sommes tous concernés

1 - Les antibiotiques sont des médicaments qui agissent sur tous les microbes

FAUX Les antibiotiques sont actifs uniquement sur les bactéries.

2 - J'ai de la fièvre : j'ai absolument besoin que mon médecin me prescrive des antibiotiques

FAUX Ce n'est pas le rôle des antibiotiques.
Contre la fièvre, mon médecin me prescrira des médicaments qui font diminuer la température.

3 - Les antibiotiques c'est pour guérir des maladies causées par des bactéries

VRAI Les antibiotiques sont utiles pour guérir des infections bactériennes.

4 - Une mauvaise utilisation des antibiotiques entraîne la sélection de bactéries résistantes

VRAI Les bactéries évoluent en permanence et peuvent se modifier.
Plus nous consommons d'antibiotiques, plus nous favorisons la sélection des bactéries qui résistent aux antibiotiques.

5 - Nous risquons un jour de ne plus avoir d'antibiotiques efficaces pour nous soigner

VRAI Si les bactéries résistent à tous les antibiotiques, ils ne seront plus efficaces et ne pourront plus nous soigner

6 - Pour savoir si je dois prendre des antibiotiques, mon médecin m'examine et peut me faire des tests directement dans son cabinet

VRAI Des tests existent pour certaines infections. Ces tests mettent en évidence :
➤ soit la bactérie : pour les angines par exemple
➤ soit le virus : pour la grippe par exemple

7 - Quand j'ai une bronchite, il est normal de tousser pendant 2 à 3 semaines

VRAI La toux peut persister 2 à 3 semaines
Bronchite aiguë
• Inflammation des bronches, le plus souvent due à un virus.
• Sécrétions purulentes (crachats) = une dizaine de jours.
• Guérison en une dizaine de jours (chez les personnes en bonne santé).
PAS D'ANTIBIOTIQUE
chez les personnes n'ayant pas de maladie chronique.

8 - Mon médecin m'a prescrit des antibiotiques : je respecte la dose et la durée du traitement même si je vais mieux

VRAI Un traitement antibiotique nécessite d'utiliser le bon antibiotique, à la bonne posologie et en respectant la bonne durée.

9 - Il me reste des antibiotiques, je peux les utiliser si j'ai de nouveau les mêmes symptômes **FAUX - SURTOUT PAS !** Mêmes symptômes ne veut pas dire même maladie

10 - En médecine vétérinaire c'est comme chez l'homme : les antibiotiques, ce n'est pas automatique **VRAI** Chez les animaux : les antibiotiques, ce n'est pas non plus automatique

11 - En France, la viande et le lait que nous consommons contiennent des antibiotiques ?

FAUX Réglementation vétérinaire depuis 1990 : mise en isolement des animaux le temps de leur traitement et de son élimination.
Et depuis 2006 interdiction d'utiliser des antibiotiques comme facteurs de croissance en élevage = pas d'antibiotiques dans les produits laitiers et viandes françaises

L'ECHO CROISE SES CHIFFRES

SUDOKU

Le but du jeu est de remplir la grille en ligne avec une série de chiffres (ou de lettres ou de symboles) tous différents, qui ne se trouvent jamais plus d'une fois sur une même ligne, dans une même colonne ou dans une même sous-grille.

Niveau de difficulté :



1	5			2	8		9	
4			6			3		
	9	6		3	5		8	
				8	7	9		5
8		7	1	5				
	6		9	1		7	4	
		9			2			6
	4		8	7			2	9

Niveau de difficulté :



	1						5	
4								8
			3	1				2
8			1	6			7	
6	5		9	3	8		4	1
	9			7	2			5
9				4	6			
3								4
	7						8	

Solution dans le prochain numéro.

Association
echo

Etablissement de Santé
Activités de Dialyse
et de Néphrologie



CONTACT

Association ECHO
Pavillon Montfort
85 rue St-Jacques
44202 NANTES Cedex 2

Tél. 02.40.32.49.13
Fax. 02.40.32.31.44
asperetti@echo-sante.com
www.echo-dialyse.com